



GESTION & TRANSACTIONS IMMOBILIERES

S.P.R.L.

Square François Riga, 1

1030 Bruxelles

EXPERT-CONSEIL IMMOBILIER
ETAT DES LIEUX
EXPERTISES
ESTIMATIONS
RECEPTION TRAVAUX

ADMINISTRATION DE BIENS
GERANCE IMMEUBLE
GESTION PRIVATIVE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
ACHAT - VENTE - LOCATION

MESURAGES

REF.:

Bruxelles, le

21.05.2019

RESIDENCE KONKEL

Montagne au chaudron 7-9-11 à 1150 BRUXELLES

Numéro d'entreprise 0.850.953.086

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
COPROPRIETAIRES TENUE EN DATE DU MERCREDI 15 MAI 2019 À 19H00
Dans la salle du KWAK, Avenue Emile Vandervelde n° 2 à 1200 BRUXELLES

1. Ouverture de la séance par le président du conseil de copropriété

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur MARTO assisté par le syndic GTI.

2. Validité de l'assemblée

Sur base de la liste des présences signée par les copropriétaires, il est constaté que sur 68 copropriétaires, 43 sont présents ou représentés totalisant ensemble 6078 quotités/10000 millièmes.

Sont présents ou représentés :

GUILLAUME - BROEKAERT - GIUSTI (2) - MARTO - DE GEYTER - JADOT - GOFFART -
NICAISE - DELROT (2) - THIEFFRY - HEDDEBAUT - LAMBAY - COEN - PERRAD -
MASETTI - MUNOZ - CHOLET - ANAGNOSTOPOULOU - TIELEMANS - BROEKAERT
DEROOST - VANDEVOORDE - AERTS - NGUYEN - DAMSIN - CROMPHAUT - VAN
HOUTVIN - DUFOURNY - RAJINIA (GAR) - NOEL (GAR) - WANLIN - BOTTEQUIN -
GIKAS - HOGGE - SCOUBEAU - TORREKENS - PLUVINAGE - HAAK - LEBECQ - WANG
- WEBB - BUEKENHOUT

Le quorum requis étant atteint, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur les points de l'ordre du jour.

3. Désignation du bureau de l'assemblée

3.1. Désignation du président de la séance

Monsieur MARTO est élu en tant que président de la séance.

3.2. Désignation du secrétaire

Le secrétariat est assuré par le syndic GTI.

3.3. Désignation des scrutateurs

Madame GIUSTI et Madame CROMPHAUT sont élues en tant que scrutatrices de cette réunion à l'unanimité des voix.

4. Bail de la loge

1) Bail de la loge : Après une vive discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité des voix la solution suivante. Monsieur BROEKAERT DEROOST (propriétaire de la loge) accepte d'établir un bail d'un an aux mêmes conditions qu'actuellement (680,72 €). Ce point sera remis à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire de novembre 2019.

2) Bail de la cave n° 3 - local technique : Ce local sera vidé fin juin et Madame BROEKAERT pourra en prendre possession. La concierge évacuera ses objets privés et stockera le matériel de la copropriété à d'autres endroits.

5. Remplacement des portes d'entrées 7-9-11

6. Nouvelles boîtes aux lettres

Le soussigné ayant remis les devis lors de la réunion, les copropriétaires estiment qu'ils n'ont pas eu l'occasion de les étudier. Le soussigné propose de constituer un groupe qui présentera les solutions idéales. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Sont mandatés : Monsieur et Madame GIUSTI, Madame CROMPHAUT et Monsieur WANLIN ainsi que Monsieur MARTO et Monsieur HERMAN (syndic).

L'assemblée accepte cette proposition.

7. Rapport de la police (cellule prévention intervention) demandé par Madame BROEKAERT, Madame THIEFFRY et Monsieur TIELEMANS

Rapport reçu et remis lors de l'assemblée générale. Madame la commissaire a également envoyé un avenant qui parle surtout des portes allant vers le garage. Ces portes doivent être résistantes au feu pendant 30 minutes ou 1 heure, ce qui n'est pas le cas ici. Son rapport sera probablement transmis aux pompiers qui viendront examiner les points soulevés par la commissaire de police Madame COPPENS.

Pour citer un exemple, le soussigné a relevé une trentaine de portes qui devront être remplacées (coût unitaire d'environ 1200 €).

L'assemblée en prend acte.

N'ayant plus de points à discuter, la séance est levée.

Président de la séance
J. MARTO

Le syndic
P. HERMAN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. HERMAN', with a long horizontal stroke extending to the right.